



STRATÉGIE

ÉGALITÉ

FEMMES-HOMMES

2021-2024



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

Cette stratégie « égalité femmes-hommes » est le produit d'une initiative collective et d'un travail collaboratif entre Agir ensemble et ses partenaires de terrain. C'est dans le cadre du projet DEFI (DEvelopper et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale) que la volonté de s'impliquer sur la thématique des droits des femmes s'est accrue. La nécessité d'élaborer une stratégie « égalité femmes-hommes » conjointe, inclusive et ambitieuse s'est à nouveau manifestée lors d'une visite d'échange d'expériences organisée par Agir ensemble à Lyon en mars 2020, avec quatre femmes engagées pour la défense des droits des femmes au Cameroun, Congo, Gabon et RDC, puis lors du forum inter-associatif d'avril 2021 « Droits humains en Afrique centrale, relevons ensemble le défi ! ». En consultant activement ses partenaires, dans une approche participative et horizontale, Agir ensemble a élaboré une stratégie globale avec des pistes concrètes d'amélioration, tant au niveau interne que dans les relations partenariales ou dans l'intégration aux projets de ses partenaires.

PALOMA CERDAN (elle)
Chargée de projets et
partenariat
Référente genre et égalité
femmes-hommes



SOMMAIRE

INTRODUCTION

5

Pourquoi une stratégie égalité femmes-hommes ?

I- LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES DANS LE MONDE : POURQUOI Y A-T-IL URGENCE À AGIR ?

6

1. *Le contexte international*
2. *Le contexte en Afrique centrale (dans les pays d'intervention d'Agir ensemble)*
3. *Le contexte en Amérique latine*

II- LES OBJECTIFS D'AGIR ENSEMBLE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

10

1. *Protéger : Lutter contre les violences faites aux femmes*
2. *Soutenir : renforcer les capacités, l'autonomie et le leadership des femmes*
3. *Dénoncer : sensibiliser à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes de genre*

III- COMMENT ATTEINDRE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ?

13

1. *L'approche « égalité femmes-hommes » d'Agir ensemble*
2. *Lignes d'actions 2021-2024 pour l'égalité femmes-hommes*

INTRODUCTION

POURQUOI UNE STRATÉGIE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ?



Le genre, à l'inverse du sexe biologique, est un concept sociologique qui désigne les comportements, fonctions, rôles, statuts ou stéréotypes, construits par la société en les distribuant inégalement entre les personnes de sexe féminin et celles de sexe masculin (1) , ce, en excluant les intersexes et non-binaires. Lorsque Simone de Beauvoir affirme « On ne naît pas femme, on le devient », elle fait référence à l'apprentissage, tout au long de la vie, des rôles, caractéristiques, attributs et représentation octroyés aux femmes. Cette socialisation genrée fait naître des croyances et des idées préconçues sur le rôle et le comportement supposés des femmes dans la société qui conduisent souvent à des inégalités, à la discrimination et à la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces stéréotypes de genre sont tellement ancrés dans les cultures qu'ils sont véhiculés de façon inconsciente. Ils justifient et maintiennent la domination historique des hommes sur les femmes et renforcent les attitudes, les idées, les croyances sexistes et patriarcales préjudiciables aux femmes et aux filles.

L'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit au cœur des valeurs portées par Agir ensemble et de la promotion et défense des droits humains fondamentaux. L'année 2020 marque un tournant important dans l'histoire de l'association puisque c'est à l'unanimité que le conseil d'administration a voté l'adoption du nouveau nom : Agir ensemble pour les droits humains. Le terme « droits humains » est automatiquement inclusif et implique que les femmes et les hommes sont sur un pied d'égalité.

Cependant, bien qu'Agir ensemble soutienne depuis des années des associations qui militent pour l'égalité des droits femmes-hommes, les notions de genre, de féminisme et d'écriture inclusive étaient absentes du plan stratégique 2018-2021.

Cette stratégie découle donc du besoin de pallier ce manque et d'une véritable volonté politique au sein des différentes instances d'Agir ensemble en faveur de l'égalité femmes-hommes. L'approche se veut transversale afin d'intégrer l'égalité femmes-hommes à toutes les actions menées (de la conception à la mise en œuvre des projets, dans la relation avec les partenaires...).

Pourquoi et comment agir en faveur de l'égalité femmes-hommes ? Comment intégrer l'égalité femmes-hommes dans les orientations politiques, la vision, la gouvernance, le fonctionnement, le projet de l'organisation ? Comment favoriser l'appropriation, la pérennité et transversalité de cette approche ? Comment intégrer cette stratégie égalité des genres dans les partenariats ? Comment avancer dans des contextes culturels peu favorables ?



LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES DANS LE MONDE : POURQUOI Y A-T-IL URGENCE À AGIR ?



1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le droit international consacre le principe fondamental de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le premier instrument international spécifique aux droits des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) est adoptée en 1979 par l'Assemblée générale de l'ONU et signée par près de 185 États. D'autres textes suivent : la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 1993 ; la Déclaration de Beijing en 1995 qui établissent un programme d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis 1977, le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Au début des années 2000, les Nations-Unies établissent 17 objectifs de développement durable (ODD) pour le millénaire. L'ODD n°5 entend atteindre l'égalité des sexes d'ici 2030. En 2010, l'ONU Femmes devient l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Malgré les textes internationaux, la situation des droits des femmes et des filles dans le monde reste alarmante. En 2017, 50 000 femmes ont été tuées dans le monde par leur partenaire ou un membre de leur famille [2].

On estime qu'au Mexique dix femmes sont assassinées tous les jours pour la simple raison qu'elles sont des femmes [3]. En France, la situation n'est pas meilleure, on recense 90 féminicides en 2020 et 146 en 2019 [4].

Dans certains pays, les femmes n'ont pas autant de droits que les hommes : par exemple, le droit de vote féminin est toujours quasi inexistant en Arabie saoudite et aux Émirats Arabes Unis. Le sexisme est encore très présent dans l'éducation et les médias et on constate des inégalités dans toutes les strates de la société : dans le monde, 64 millions de filles entre 6 et 14 ans ne vont pas à l'école [5] et même lorsque qu'elles sont scolarisées, elles ne suivent pas le même parcours que les garçons ; les femmes ont plus difficilement accès aux postes à responsabilités et les inégalités de salaire sont encore importantes [6] ; le travail domestique est inégalement partagé entre les hommes et les femmes [7] qui effectuent 72% du temps de celui-ci [8] ; les femmes sont largement sous-représentées aux postes politiques : par exemple seulement 24,9% des parlementaires du monde sont des femmes [9].

[2] ONU femmes France, Féminicides : état des lieux de la situation dans le monde, 25 novembre 2019.

[3] France 24, Au Mexique, le fléau national des féminicides, 8 mars 2020.

[4] Le monde, Les féminicides en France, 2 février 2020.

[5] UNESCO, 2013.

[6] A l'échelle mondiale, le salaire des femmes ne représente que 77% de celui des hommes.

[7] Observatoire des inégalités, 2017.

[8] INSEE, 2012.

[9] ONU femmes, Visualisation des données : La représentation des femmes dans la société, 25 février 2020.

2. LE CONTEXTE EN AFRIQUE CENTRALE (DANS LES PAYS D'INTERVENTION D'AGIR ENSEMBLE)



Les inégalités sont encore plus profondes et flagrantes en Afrique où les violations des droits des femmes et des filles sont extrêmement nombreuses. Le continent africain représente l'une des économies les plus dynamiques du monde mais aussi des plus fragiles. Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté car elles ont souvent des activités peu rémunérées et assument seules tout le travail domestique au sein du foyer (l'éducation des enfants, l'alimentation, chercher l'eau parfois très loin, les tâches ménagères...), ce qui limite le temps consacré à des activités génératrices de revenus. Ainsi, les femmes sont très dépendantes économiquement des hommes et ont peu de moyens de s'émanciper.

Concernant l'éducation, des progrès de parité ont été effectués aux niveaux primaires et secondaires, mais beaucoup de filles ne sont toujours pas scolarisées - par exemple, à Yaoundé au Cameroun, 58% des filles de 6 à 11 ans ne vont pas à l'école - et les études supérieures restent majoritairement prisées par les garçons.

En politique, les femmes sont largement absentes des prises de décision publique et cela est accentué par les fortes valeurs patriarcales ancrées : par exemple, au Congo, lorsqu'une femme prend la parole sans y être invitée, que cela soit dans la sphère privée ou publique, elle est considérée comme impolie.

En Afrique centrale, les inégalités liées à la santé sont inquiétantes, les femmes ont un accès difficile aux soins médicaux et à la sensibilisation sur les risques de la sexualité. Au Gabon, la probabilité de contracter le virus VIH/SIDA est six fois plus élevé chez les filles que chez les garçons. En Afrique centrale, seulement 51% des femmes auraient la capacité de prendre leurs propres décisions en matière de santé [10].

Le poids de la culture et des traditions légitime les comportements sexistes, l'assignation des rôles entre les femmes et les hommes et la position dominante des hommes sur les femmes. Plus grave encore, les traditions légitiment des violences et des pratiques dangereuses comme les mutilations génitales ou le mariage forcé. D'après l'UNICEF, 200 millions de femmes et de filles dans le monde sont victimes d'excision, une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes des femmes. L'ONU estime que 700 millions de femmes ont été mariées de force par leur famille, alors qu'elles étaient encore mineures, souvent à des hommes âgés.



Les violences à l'égard des femmes sont aggravées par les conflits et sont utilisées comme **arme de guerre**, notamment en République Démocratique du Congo. Les femmes et les filles congolaises sont les premières victimes des milices, des groupes armés et des soldats qui se battent pour le contrôle des richesses du territoire. Ces violences d'une cruauté inimaginable s'inscrivent dans une stratégie guerrière : **détruire les femmes, c'est détruire une partie de la communauté pour mieux la contrôler**. Le docteur gynécologue congolais Denis Mukwege, prix Nobel de la paix en 2018 et connu comme « l'homme qui répare les femmes », alerte la communauté internationale sur ces pratiques et parle du viol comme « une arme de terreur » [11].

[10] Le Monde, Pour les femmes en Afrique, le pouvoir de dire « non » reste à conquérir, 14 avril 2021.

[11] <https://www.mukwegefoundation.org/>.

NO TERROR GUERRILLERO
NO TERROR PARAMILITAR
NO A LAS BACRIM
NO COOPTACION ESTATAL



3. LE CONTEXTE EN AMÉRIQUE LATINE



L'Amérique du Sud est la deuxième région la plus dangereuse au monde pour les femmes et le nombre de féminicides chaque année est colossal. Récemment de nombreuses manifestations, parfois très violentes, ont éclaté dans plusieurs pays d'Amérique latine, notamment au Mexique où les femmes dénoncent le danger dans les rues, au sein des foyers et l'absence de réaction des autorités publiques qui favorise l'impunité. Le terme féminicide a été inventé par l'anthropologue mexicaine Marcela Lagarde, alors que de plus en plus de femmes sont découvertes assassinées à Ciudad Juarez dans les années 1990. L'Observatoire Citoyen National du Féminicide (OCNF) du Mexique définit alors le terme « féminicide » [12] comme « l'assassinat de femmes par des hommes, au seul prétexte qu'elles sont des femmes et que, par misogynie et sexisme, ils se sentent supérieurs et maîtres de leur vie ».

Bien que les femmes soient relativement présentes en politique grâce aux lois sur la parité (plus qu'en France pour certains pays), les droits des femmes en Amérique latine sont encore restreints par des pensées conservatrices ; par exemple l'avortement est encore pénalisé dans la plupart des Etats du continent.

En Colombie, 33% de femmes déclarent avoir subi des violences de la part d'un partenaire intime [13]. Les droits sexuels et reproductifs des Colombiennes sont particulièrement restreints dès lors que l'avortement constitue un crime passible de poursuites pénales, sauf si la grossesse présente un risque pour la santé ou pour la vie de la femme, en cas de graves malformations du fœtus qui rendent celui-ci non-viable, ou lorsque la grossesse résulte d'un viol.

Dans son rapport annuel sur les écarts entre les sexes, le Forum économique mondial montre qu'en Colombie, il y a de moins en moins de différence en termes d'éducation ; 54 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont des femmes. Cependant, en termes économiques et politiques, l'écart salarial reste le problème le plus marquant. Les femmes ayant la même formation et occupant les mêmes postes que les hommes, sont payées 18% de moins en Colombie. Au niveau politique, les femmes représentent seulement 20% du Congrès national.

Les mouvements de grève nationale initiés en 2019 prennent encore plus d'ampleur avec la pandémie. Face à la pauvreté, la misère, la catastrophe sanitaire et la corruption, les Colombien.ne.s font entendre leur colère et leur désespoir. Le gouvernement répond par la force et les **violences policières sont particulièrement importantes à l'encontre des femmes** (violences sexuelles et meurtres commis par les forces de l'ordre colombiennes). Des représentantes d'organisations et associations féministes du pays intègrent le comité de grève nationale pour porter les **revendications féministes** au sein du mouvement.

[12] Féminicide ou féminicide, les deux termes sont corrects et équivalents.

[13] Indicateurs de développement humain, UNDP. <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/COL>.

LES OBJECTIFS D'AGIR ENSEMBLE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

D'après l'Organisation internationale du travail, réduire de 25% d'ici à 2025 l'écart des taux d'activité entre les femmes et les hommes permettrait, sous certaines conditions, d'augmenter l'emploi mondial de 189 millions de postes et d'augmenter le PIB mondial de 3,9% en 2025. La plupart de ces augmentations auraient lieu dans les pays émergents, plus impactés par les écarts entre les sexes. Les bénéfices directs de l'égalité entre les femmes et les hommes seraient d'abord économiques et très conséquents, de quoi donner des arguments

arguments de poids aux États pour les encourager à contribuer à l'effort collectif vers l'égalité.

L'axe d'action n°4 d'Agir ensemble s'intitule « Promouvoir les droits des femmes, le leadership féminin et la lutte contre les violences basées sur le genre ». Cet objectif se décline en trois modalités d'intervention qui entendent couvrir les inégalités à tous les niveaux (économiques, politiques, sociales, idéologiques) : agir pour soutenir ; agir pour protéger ; agir pour dénoncer.



1. PROTÉGER : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES

Les violences basées sur le genre peuvent toucher tout le monde, mais les femmes sont atteintes de façon disproportionnée. Les responsables peuvent être multiples - l'État, la communauté ou un cercle plus intime comme la famille ou le conjoint et/ou ex-conjoint - et ne sont souvent pas inquiétés pour les violences qu'ils commentent. En effet, en matière de violences sexuelles basées sur le genre, l'impunité des auteurs est plus la norme que l'exception, en raison d'un certain nombre d'obstacles législatifs ou culturels. Les procédures lourdes, l'impossibilité d'apporter une preuve ou la peur de représailles imposent le silence aux victimes.

La notion d'impunité inclut l'absence de sanction mais aussi l'absence d'enquête, d'arrestation, de poursuite, de condamnation et de réparation pour les victimes.

Agir ensemble estime que pour prétendre à l'égalité femmes-hommes, il est nécessaire d'exiger des poursuites et condamnations judiciaires des auteurs des violences, pour garantir non seulement l'égalité juridique des femmes et des hommes mais également l'égalité dans les faits.

Les personnes et les organisations qui luttent contre l'impunité et pour la promotion des droits humains le font parfois au péril de leur vie et de leur sécurité. Agir ensemble met donc l'accent sur la protection et le soutien à ces défenseur.e.s des droits des femmes.

2. SOUTENIR : RENFORCER LES CAPACITÉS, L'AUTONOMIE ET LE LEADERSHIP DES FEMMES

Le renforcement de capacités est une activité phare d'Agir ensemble. En effet, la vocation d'Agir ensemble est de développer des partenariats avec des organisations de défense des droits humains sur le terrain dans le but de renforcer leurs capacités, leur autonomie et de soutenir leur émergence. Il est donc pertinent de poursuivre cette action en visant particulièrement des organisations partenaires spécialisées dans l'approche égalité femmes-hommes, en leur apportant un soutien financier et matériel, en offrant des formations, en partageant des expériences.

Agir ensemble met l'accent sur le leadership et « l'empowerment » féminin.

L'empowerment est un concept qui peut être défini comme la prise de pouvoir, la capacité à agir, à décider et contrôler son propre destin. L'empowerment est au cœur du renforcement de la position des femmes et la solution vers leur autonomisation. Par exemple, aider une femme à gérer une activité économique, c'est lui donner l'opportunité de gagner son indépendance financière et de s'émanciper de la dépendance et du contrôle du mari. Gagner son propre argent, c'est décider de sa propre vie. Agir ensemble promeut également le leadership féminin, vers une augmentation du nombre de femmes dans le processus de décision politique : donner la parole aux femmes pour s'assurer que leurs intérêts soient intégrés et pris en compte dans les décisions publiques.



3. DÉNONCER : SENSIBILISER À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRES

Pour lutter contre les discriminations et violences à l'égard des femmes, la clé est l'éducation et la sensibilisation. L'une des premières choses est de sensibiliser les femmes sur leurs propres droits fondamentaux. En effet, les inégalités sont tellement ancrées dans l'éducation et la culture que certaines femmes ne savent pas qu'elles ont des droits et des libertés fondamentales. Il s'agit de leur apprendre qu'elles ont le droit de revendiquer de disposer librement de leurs corps, le droit à l'égalité, à l'éducation, à être représentée en justice...

Ensuite, il s'agit de sensibiliser l'ensemble de la communauté sur la compréhension des stéréotypes de genre et le danger des discriminations et violences qui en découlent. Chacun doit

se sentir concerné et participer à la promotion des droits des femmes comme un objectif de développement durable commun à l'ensemble de la société.

Cette sensibilisation doit se faire au niveau de l'école pour impliquer la jeunesse dans cette dynamique de changement, afin de pérenniser le développement d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes. Cette stratégie de sensibilisation doit passer par ceux dont la parole pèse dans la communauté comme des leaders culturels, des personnes influentes, des chefs religieux... L'idée est par exemple d'impliquer les hommes dans la prévention des violences faites aux femmes, car souvent leur voix est entendue.



COMMENT ATTEINDRE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ?

1. L'APPROCHE « ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES » D'AGIR ENSEMBLE

L'objectif d'Agir ensemble consiste à atteindre l'égalité femmes-hommes, en interne comme en externe. Il vise la transformation des relations de pouvoirs et la déconstruction des rôles et fonctions traditionnellement et arbitrairement associés aux genres. Il s'agit de lutter contre les violences faites aux femmes, d'étendre les droits des femmes et des filles et de promouvoir le leadership féminin.

L'approche doit être transversale afin de redistribuer les pouvoirs pour arriver à une situation égalitaire entre les femmes et les hommes, en tant qu'acteur.rice.s et décideur.euse.s. Il ne s'agit pas seulement de monter un ou plusieurs projets concernant l'égalité femmes-hommes, mais d'intégrer cette approche dans toutes les actions et tous les programmes. Chaque projet doit prendre en compte la dimension égalité. L'approche égalité femmes-hommes est donc également adaptable : d'une part, aux déterminants socio-culturels de chaque contexte, mais aussi à la spécificité de chaque projet.

Cette stratégie doit être globale et ne pas être destinée uniquement aux femmes. En effet, pour favoriser un changement de comportement et de mentalité dans la société, il est important de rassembler le plus grand nombre dans la lutte pour l'égalité, donc d'intégrer également les hommes. Le concept de « masculinité positive » ou de « nouvelles masculinités » est une approche de la masculinité dépourvue de violence liée au genre qui véhicule des valeurs d'égalité dans le but de corriger les comportements des hommes vis-à-vis des femmes. Il consiste à permettre aux hommes qui le souhaitent de s'exprimer pour dénoncer des discriminations et violences basées sur le genre et de promouvoir l'égalité des genres.

Le travail en **réseau d'actrices et d'acteurs** est également essentiel. La complémentarité des différentes actions de la société civile permettra la durabilité des nouvelles pratiques et de l'égalité des genres.

2. LIGNES D'ACTIONS 2021-2024 POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

INSTITUTIONNALISER L'APPROCHE GENDRE AU SEIN DE L'ORGANISATION

Agir ensemble s'engage à respecter et promouvoir l'égalité femmes-hommes dans toutes les procédures concernant les ressources humaines : élaborer une politique de recrutement inclusive, sans discrimination, une égalité des salaires définis sur la base des compétences, la parité au sein du conseil d'administration. Le cadre et le temps de

travail sont adaptés aux contraintes de chacun.e avec la pérennisation du télétravail ou la mise en place d'horaires flexibles.

Dans les réunions, lutter contre le phénomène de « manterruption », comportement qui consiste, pour les hommes, à couper la parole des femmes, en prévoyant collectivement un ou des dispositifs pour atteindre l'égalité de traitement et des temps de parole.

Le statut et la fonction de référent.e genre a été créé et institutionnalisé au sein de l'organisation. Un.e chargé.e de projet veillera à la bonne mise en œuvre et au suivi de la stratégie égalité femmes-hommes et à ce que les différents volets soient bien intégrés dans l'ensemble des pratiques et projets de l'organisation. Elle ou il sensibilise et renforce les capacités en interne de l'équipe d'Agir ensemble sur cette thématique et travaille sur la capitalisation, guides pratiques et positionnement.

L'ensemble de l'équipe opérationnelle ainsi que le CA ont été et continueront d'être intégré.e.s aux ateliers de travail et réflexions sur cette thématique pour garantir une information et vision communes ainsi qu'une bonne appropriation de la part de l'ensemble des membres d'Agir ensemble (notamment faire un point spécifique sur le genre à chaque fois qu'une nouvelle personne rejoint l'équipe d'Agir ensemble).

Tant au niveau interne qu'au niveau externe, Agir ensemble s'engage à mettre en place une **communication écrite et orale inclusive** ; utilisation de l'écriture inclusive dans les rapports et publications, mise à disposition d'outil de sensibilisation et de mémorisation des différents termes et bonnes pratiques, élaboration de modules de formation en interne sur les questions de genres et d'égalité femmes-hommes.

COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PLAIDOYER

En 2020, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme est devenue Agir ensemble pour les droits humains. Ce changement de nom est à la fois un choix politique et un choix de communication, avec pour objectif d'être au plus près des valeurs de l'association. La stratégie de communication 2020-2022 d'Agir ensemble s'inscrit dans la même dynamique : adopter une communication sans stéréotype de genres et/ou de sexes.

La communication et le langage sont d'importants outils pour combattre les stéréotypes. Quelques exemples ; éliminer toutes expressions sexistes, user du féminin pour les noms de métiers, titres et fonctions, utiliser l'écriture inclusive, utiliser l'expression « droits humains » plutôt que « droits de l'homme », veiller à donner la parole autant aux femmes qu'aux hommes, etc.

Dans sa stratégie de communication et de plaidoyer, Agir ensemble doit intégrer des réseaux et des collectifs promouvant l'égalité femmes-hommes, collaborer avec d'autres organisations engagées sur la thématique, s'associer et participer à des événements promouvant l'égalité femmes-hommes (ex. Forum Génération Égalité organisé par ONU Femmes en mars 2021 (Mexique) et juin 2021 (France), organisation d'un évènement le 8 mars à l'occasion de la journée du droit des femmes...).

INTÉGRER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES PROJETS ET AUPRÈS DES PARTENAIRES

Adopter une approche égalité femmes-hommes au niveau des projets signifie l'appliquer à chaque étape du cycle, du diagnostic jusqu'à l'évaluation. La dimension égalité femmes-hommes doit être incluse de façon transversale dans tous les projets même ceux qui ne sont pas spécifiques aux droits des femmes.

- ➔ **En amont de la conception du projet** : s'assurer que la perspective de genre a bien été prise en compte et est intégrée dans l'analyse contextuelle du projet. Les inégalités femmes-hommes doivent être clairement identifiées pour que le projet puisse y répondre de manière stratégique et efficace.
- ➔ **Lors de la phase conception** : faire participer les femmes autant que les hommes. Les objectifs doivent tenir compte des besoins et spécificités des femmes. Même en dehors des projets visant spécialement la promotion du droit des femmes, une attention particulière doit être accordée à l'implication des femmes et aux impacts que ces projets peuvent avoir sur elles (dans une approche transversale).
- ➔ **Définition des indicateurs** qui mesurent les aspects sexospécifiques du projet garantissant un équilibre suffisant entre les femmes et les hommes dans les activités.
- ➔ **Identification des risques** : doit prendre en compte les stéréotypes ou les barrières structurelles qui peuvent empêcher les femmes de prendre pleinement part aux activités.
- ➔ **Élaboration du budget** : il faut s'assurer que les ressources financières permettent au projet de bénéficier aux besoins spécifiques des femmes dans le ou les pays dans lequel il est mis en place.
- ➔ **Au moment de la mise en œuvre du projet**, il est important de s'assurer que les femmes et les hommes (professionnel.le.s et groupes cibles) participent de manière équitable, en particulier au sein des projets portant sur la promotion des droits des femmes, desquels les hommes sont parfois exclus.
- ➔ **Au moment de l'évaluation et de la capitalisation du projet**, afin de faire ressortir les leçons apprises et recommandations qui permettent d'améliorer les pratiques et renforcer l'impact des actions visant l'égalité femmes-hommes.
- ➔ **Dans les activités de renforcement de capacités** des partenaires (autodiagnostic, plan d'action, accompagnement, formations, modules...) et de partage d'expériences et bonnes pratiques (ateliers, forum inter-associatif, groupe de travail et d'échange, communauté de pratiques...) ou encore avec la mise à disposition d'un centre de ressources et d'outils pédagogiques.





AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

Nacional por el De
Legal, Seguro y Gr
anticceptivos por